



Repères :

Depuis le 1er janvier 2022 : Suez est le distributeur d'eau potable à Arnouville.

Janvier 2022 : réception de la dernière facture d'eau émise par Véolia pour les consommations jusqu'au 31 décembre 2021.

Avril et octobre 2022 : réception des factures émises par Suez.

Contact :

Conseiller Suez

09 77 40 84 08

Depuis le 1er janvier, la société Suez assure la distribution de l'eau potable à Arnouville, dans le cadre d'un marché signé par le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de Tremblay en France Claye-Souilly (SMAEP TC). Ce syndicat, la commune d'Arnouville l'a rejoint en 2021 afin de satisfaire trois objectifs : préserver la ressource en eau, garantir une qualité du service et proposer le meilleur coût aux usagers.

Pourquoi un changement de distributeur ?

Depuis le début de l'année 2021, la compétence eau potable à Arnouville est exercée par le SMAEP TC. Ce dernier a lancé récemment un appel d'offres auprès de plusieurs entreprises spécialisées dans la gestion de l'eau potable, compte tenu de la fin du contrat de Véolia au 31/12/2021. La société Suez a été retenue à l'issue des négociations, grâce à une offre technique et financière compétitive.

Depuis le 1er janvier 2022, c'est donc la société Suez qui assure la totalité du service et deviendra l'interlocutrice des usagers pour toutes les questions se rapportant à l'eau potable.

Ce changement va-t-il entraîner une

évolution du prix de l'eau ?

Oui, et dans le bon sens. Du fait de ce regroupement et de volumes consommés bien plus importants, la commune bénéficie d'un tarif de distribution plus avantageux, qui contribue à faire baisser une des parts de la facture d'eau d'environ 23 centimes par mètre cube. Une petite économie toujours bonne à prendre.

Autre changement attendu : la mise en place de la télérelève des compteurs d'eau. Ce dispositif permettra d'effectuer automatiquement une relève quotidienne des compteurs d'eau, sans intervention d'un technicien, au moyen d'un réseau de transmission connecté aux compteurs individuels. Le déploiement de la télérelève s'effectuera à Arnouville d'avril à décembre 2022, sans aucun frais pour les abonnés. Parmi les avantages apportés : des factures basées sur la consommation d'eau réelle et des alertes rapides en cas de consommation anormale liée à une fuite importante par exemple. Les abonnés pourront, en outre, disposer d'un compte personnel en ligne, qui leur permettra de consulter leurs consommations en temps réel ainsi que l'historique des factures au format électronique.

Les abonnés ont-ils eu des formalités à accomplir ?

Aucune. La transition entre Veolia et Suez s'est effectuée de manière totalement sécurisée. Les listes d'abonnés ont été transmises par Veolia au nouveau délégataire. Seule l'adhésion au paiement mensuel nécessite une démarche directe de la part des abonnés auprès de Suez. Cette démarche permet d'être prélevés tous les mois et ainsi d'étaler le paiement de leurs factures. Ils peuvent contacter les services de Suez pour la mettre en place.

En cas de difficultés ou de questions, un conseiller de Suez est à disposition des abonnés au 09 77 40 84 08. Il peut, le cas échéant, les recevoir en mairie, sur rendez-vous.

Source URL: <https://www.arnouville95.fr/article/changement-de-distributeur-deau-potable>